

[Texte]

not gone to court on behalf of complainants. We have been to the courthouse steps on a couple of occasions but in the five years now under the act, 100% were successfully negotiated solutions.

Mr. Grace: I am glad you made that point, Allan. I think it is important. When Parliament put commissioners in place, they really wanted to avoid recourse to the courts. The Americans have a very good Privacy Act. Ours is modeled after theirs. However, for an American citizen who feels that he or she has been denied a right under the Privacy Act, the only recourse is to the courts. That is why I report to Parliament. I am independent. Do you understand that?

• 1200

Mr. Milliken: Yes, I know that.

Mr. Grace: We are very pleased about that record. I do not think it is because we are softies.

Mr. Kaplan: Mr. Chairman, I came late to the meeting and I want to begin, if no one else has done it, by acknowledging how pleased I was, and I am sure other members were, with the AIDS report that you did. It had lots of good ideas and was a very creative contribution to the thinking of legislators about a tough subject, one on which I think we ought to be bringing forward legislation.

Mr. Grace: Thank you.

Mr. Kaplan: Since others have asked about some of the more high-profile features of your work, I want to ask you about one of the trade-offs that takes place with our privacy policy that is enforced in your legislation and in other legislation that results in information collected by the government for one purpose not being made available for use by other departments for other purposes, including for police investigation.

I remember the tremendous difficulty we had in trying to nail a war criminal in Canada because of the inability or unwillingness of the Department of Health and Welfare to give us simple tombstone information about someone whose address we were trying to find. Later on when the facts came out, this person was receiving the old age pension. The government knew him. They knew his address and so on and they just were not able to help us because of privacy legislation.

Another example surfaced from another aspect recently when the Minister of National Revenue changed a policy about the reporting of bribes and other corrupt payments, which the Department of National Revenue were formerly encouraging citizens to report so they would pay taxes on them. As a result of an outcry in the House of Commons it has changed the policy on that subject so that

[Traduction]

n'avons pas dû engager de poursuites au nom des plaignants. Il nous est arrivé à une ou deux reprises de monter les marches du tribunal, mais depuis cinq ans qu'existe cette loi, 100 p. 100 des plaintes aboutissent à des solutions négociées.

M. Grace: Je suis heureux que vous l'ayez rappelé, Allan. Je crois que c'est important. Lorsque le Parlement a nommé ces commissaires, c'est justement parce qu'il voulait éviter le recours aux tribunaux. Les Américains ont une très bonne loi sur la protection de la vie privée. Nous l'avons prise comme modèle. Cependant, lorsqu'un citoyen américain estime qu'un des ses droits garanti par la Loi sur la protection de la vie privée a été violé, les tribunaux sont son seul recours. C'est la raison pour laquelle j'adresse les rapports au Parlement. Je suis indépendant. Vous comprenez cela?

M. Milliken: Oui, je le sais.

M. Grace: Nous sommes très fiers de ces résultats et je ne pense pas que cela soit par manque de vigueur.

M. Kaplan: Monsieur le président, je suis arrivé en retard et je tiens à commencer par dire, si personne d'autre ne l'a fait, combien j'ai été heureux, tout comme les autres membres du comité ont dû l'être, j'en suis sûr, de votre rapport sur le sida. Il contenait toutes sortes de bonnes idées et contribuait de manière très concrète à la réflexion des législateurs sur une question difficile, question qui à mon avis devrait faire l'objet d'une législation.

M. Grace: Merci.

M. Kaplan: Étant donné que d'autres vous ont déjà posé des questions sur les aspects plus visibles de votre travail, j'aimerais vous en poser sur une des conséquences de notre politique sur la vie privée défendue par votre loi et dans d'autres lois qui a pour effet de bloquer l'utilisation par d'autres ministères et d'autres fins, y compris aux fins d'enquêtes policières, les renseignements recueillis par le gouvernement pour une fin particulière.

Je me souviens des énormes difficultés pour arrêter un criminel de guerre au Canada parce que le ministère de la Santé et du Bien-être ne pouvait pas, ou ne voulait pas, donner de simples renseignements d'état civil, en rapport avec l'adresse d'une personne que nous n'arrivions pas à trouver. Nous avons appris plus tard que cette personne recevait les prestations de pension et vieillesse. Le gouvernement la connaissait. Elle connaissait son adresse; etc, mais il ne pouvait pas nous aider à cause de la Loi sur la protection de la vie privée.

Dernièrement, il y a eu cet exemple du ministre du Revenu National qui a changé la politique sur la déclaration des pots de vin et autres paiements de corruption, politique qui jusqu'à présent encourageait les citoyens à les déclarer pour qu'ils puissent être imposés. L'indignation à la Chambre des communes a entraîné le changement de cette politique et il sera donc désormais